

Province de Québec
Municipalité de Saint-Noël
5 août 2024

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Noël, tenue le 5 août 2024, à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances et à laquelle étaient présents le maire, M. Gilbert Marquis et les conseillères et conseillers suivants :

MME Marie-Pier Leblanc
Johanne Gagné
Cathy Perreault

MM. Hugues Ouellet
Guy Gendron
Gaétan Landry

Est aussi présente Mme Manon Caron, directrice générale et greffière trésorière.

ORDRE DU JOUR

084-2024

Il est proposé par, appuyé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Marie-Pier Leblanc et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item varia ouvert.

PROCÈS-VERBAUX

085-2024

Il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

D'adopter le procès-verbal du 2 juillet 2024, tel que présenté :

LES COMPTES À PAYER

086-2024

Il est proposé par Mme Cathy Perreault, appuyé par M. Hugues Ouellet et résolu unanimement :

D'approuver la liste des comptes à payer au 5 août 2024, pour un montant de deux-cent-six-milles-cinq-cent-vingt-trois et cinquante-six (206 523,26\$). La liste des comptes non-inclus dans le tableau au montant d'un-mille-quatre-cent-dix-huit et quatre-vingt-six (1 418,86\$)). La liste des comptes payés d'avance au montant de quatorze-mille-sept-cent-trente-deux et soixante-dix-huit (14 732,78\$) incluant un montant de six-mille-deux et trente-deux (6 002,32\$) de salaire brut en administration.

** À noter que la facture numéro 001 de Ferme David Burnett datée du 31 juillet 2024 au montant de 448,40 \$ n'a pas été approuvée pour paiement. **

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Manon Caron, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

CRÉDIT DE TAXES -LES HABITATION TARTIGOU INC.

087-2024

Il est résolu unanimement :

De prolonger le crédit de taxes Habitations Tartigou Inc. au montant de 4000,00 \$/année pour une période de cinq ans à compter de l'année 2025.

AUTORISATION DE SIGNATURE-PROTOCOLE D'ENTENTE PORTANT SUR L'UTILISATION, LA GESTION ET LE PARTAGE COMMUN D'ÉQUIPEMENT DE LOISIRS (JEUX GONFLABLES ET CHAPITEAUX)

088-2024

Il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé par M. Hugues Ouellet et résolu unanimement :

D'autoriser le maire M. Gilbert Marquis et la directrice générale, Mme Manon Caron à signer pour et au nom de la municipalité de St-Noël, le protocole d'entente portant sur l'utilisation, la gestion et le partage commun d'équipement de loisirs (jeux gonflables et chapiteaux) avec les municipalités de St-Moïse et de St-Damase.

DÉROGATION MINEURE NO. DPDRL240025

089-2024

Considérant qu' une dérogation mineure est demandée afin d'agrandir le garage existant de 28.22m².
Selon l'article 7.4.3 au règlement de zonage la superficie maximale permise est de 75% de la résidence.
Ce qui représente 31.71m²
L'agrandissement que le propriétaire désire effectuer est de 3m x 5.61m pour un total de 16.83m²
Donc après les travaux le garage aurait une superficie de 45.05m²
ce qui représente 106% de la superficie de la résidence.
Le garage aurait une superficie dérogatoire de 13.34m².

Considérant que Le propriétaire désire agrandir afin d'entreposer ces biens.
Ce projet est plus abordable pour le propriétaire.
La superficie du terrain étant restreint il serait difficile de construire un 2e bâtiment complémentaire

Considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par M. Hugues Ouellet et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la dérogation mineure N° **DPDRL240025** du demandeur.

DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT

090-2024

Il est proposé par Mme Cathy Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser la directrice générale, Mme Manon Caron à demander une carte de crédit Visa Desjardins au nom de la municipalité de St-Noël, le montant de la limite de crédit demandée est de 5 000\$ et le nom du détenteur de la carte sera Manon Caron.

FÊTE DES FAMILLES-CERTIFICAT CADEAU

091-2024

Il est proposé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

D'autoriser l'achat de 10 certificats cadeau d'une valeur de 50 \$ pour remettre aux parents d'un nouveau bébé et aux propriétaires arrivants, lors de la fête des familles du 24 août 2024.

NUMÉRO DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : YOK86839, GMD – 20211130 – 12
TITRE DU PROJET : VOIRIE 10^E, 11^E ET 12^E RANG
092-2024

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Saint-Noël a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE la municipalité du village de Saint-Noël a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Marie-Pier Leblanc, appuyée par M. Hugues Ouellet et résolu unanimement que le conseil de la municipalité du village de Saint-Noël confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Gilbert Marquis, maire et Mme Manon Caron, directrice générale sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
093-2024

Il est proposé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

De lever la séance à 21 h 15.

Gilbert Marquis
Maire

Manon Caron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Gilbert Marquis, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Gilbert Marquis, maire